



L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

**Déclaration préalable de SUD Éducation
CAPD Unique des Instituteurs et Professeurs des Écoles du Département de l'Hérault
Réunion du 25 janvier 2018**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Malgré l'opposition et les mises en garde des représentants du personnel, vous avez décidé de mettre en place une mesure dangereuse : faire des postes correspondants aux dispositifs dédoublés en éducation prioritaire des postes « à exigences particulières ». Nous n'avons pas fini de mesurer la gravité de cette décision sur les équipes.

Des équipes qui chaque jour, travaillent au contact des élèves les plus fragilisés, des équipes qui chaque jour construisent, et qui ont besoin de ce que notre ministre appelle si justement « la confiance », « l'école de la confiance ». Dans l'Hérault, vous avez choisi de briser la confiance dans cette instance si importante qu'est le conseil des maîtres.

Ainsi, dès la rentrée prochaine, dans les écoles concernées, il y aura les personnels en CP et CE1, et les autres. Plus de passerelle avec le CE2, pourtant dans le même cycle. Impossible de passer du CP au CM1, ou de « suivre » ses élèves de CE1 en CE2. Quelle langue commune parleront les collègues dans ces réunions hebdomadaires ? Quel lien y aura-t-il au sein de ces équipes fracturées statutairement, par un recrutement vécu comme injuste ?

Pourra-t-on toujours faire des échanges de service entre un collègue en CE2 et sa voisine du CE1 ? Théoriquement non, si le collègue du CE2 n'a pas « l'habilitation » ! Comment tisser le lien qui maintient ces équipes solides, compétentes ? Quid des dispositifs interclasses qui tissent le lien et construisent un climat scolaire serein ?

Pour cette réforme, des moyens plus que conséquents sont nécessaires, et c'est bien normal, si on veut réussir une politique éducative, il faut s'en donner les moyens financiers, matériels. Nous ne parlerons pas des moyens qualitatifs humains car, les enseignants sont des professionnels de grande qualité, ils savent s'adapter, ils savent faire évoluer leurs pratiques, et on sait déjà qu'ils continueront de le faire de la plus belle des façons, quelles que soient les nouvelles problématiques qu'ils rencontreront dans ces nouveaux dispositifs au sein de ces équipes modifiées.

En revanche il est un aspect matériel qu'on ne peut que questionner :

On aurait pu s'attendre à ce que le concours 2018 voie fleurir des postes supplémentaires... et bien... non, ce sera 160 postes de moins au CRPE.

Qui va-t-on déshabiller pour habiller les REP+ ?

A moins qu'on ne dédouble pas tous les CE1 en REP+ ?

A moins qu'on continue de dépeupler la brigade de remplaçants, comme cela a été fait en fin d'année dernière pour remplir les CP dédoublés ? Ou bien, peut être qu'on se mettra à recruter des contractuels ?

Ces questions nous inquiètent beaucoup, elles inquiètent déjà beaucoup les collègues sur le terrain. Des collègues qui n'ont pas besoin qu'on ajoute ce genre de problèmes à leur quotidien.

Ajoutons à cela, les refus de temps partiels, les annonces de durcissement des accords de départs en disponibilité, et on crée de la souffrance. De la souffrance professionnelle.

Ajoutons à cela des vidéos culpabilisantes passées avec votre accord direct pendant des animations pédagogiques, vidéos qui tournent en boucle sur les réseaux sociaux et qui véhiculent une image des enseignants plus que déplorable.

Par ailleurs nous souhaitons rappeler ici avec force, que travailler avec des effectifs réduits, donc dans de meilleures conditions, ne saurait être considéré comme une « exigence particulière » ! Le raisonnement qui consiste à considérer qu'un enseignant habitué à faire classe à 25 élèves pourrait ne pas avoir les compétences pour faire classe à 12 élèves est grotesque et absurde, voire insultant.

Votre décision irréfléchie, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, risque fort d'entraîner de graves dysfonctionnements dans les écoles de l'éducation prioritaire. Ces dysfonctionnements auront à terme toutes les chances de nuire aux conditions de travail et à la qualité des enseignements, et donc en définitive, aux élèves de ces écoles, et en conséquence à vos fameux « 100 % de réussite ».

Vous seul, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en porterez la responsabilité.